

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2018)  
**Heft:** 2228

**Artikel:** Credit Suisse au Mozambique: ne pas relâcher la pression : la grande banque joue l'usure sans prendre ses responsabilités  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023334>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique, essentiellement par les coopérative d'habitation, importantes actrices sur le

marché immobilier dans les grandes villes. Cet arrêté devrait entrer en vigueur dès que l'initiative populaire aura été retirée ou rejetée.

Le Conseil national discutera

de cette initiative dans la dernière semaine de la session en cours. Ce sera l'occasion de vérifier les rapports de force en matière de politique du logement.

## Credit Suisse au Mozambique: ne pas relâcher la pression

La grande banque joue l'usure sans prendre ses responsabilités

Jean-Daniel Delley - 29 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34066>

Les lecteurs de DP ont pu suivre le développement des affaires douteuses de Credit Suisse au Mozambique (DP [2145](#) et [2179](#)) tout comme ils ont pris connaissance du silence dans lequel s'est muré cette banque (DP [2164](#) et [2204](#)).

Bref rappel. En 2013, Credit Suisse Londres et une banque russe octroient un crédit de plus de 2 milliards de dollars à trois sociétés mozambicaines contrôlées par de hauts responsables publics du pays. Selon les emprunteurs, il s'agit de constituer une flotte de vedettes rapides pour protéger cette flotte. Credit Suisse exige que ce crédit soit avalisé par la banque centrale du pays, examiné par la justice, annoncé au Fonds monétaire international et garanti par l'Etat du Mozambique.

Aucune de ces conditions n'a

été respectée, ce qui pourtant n'a pas empêché la banque d'accorder le crédit. Une entorse caractérisée à son devoir de diligence.

Quant à l'utilisation de la somme prêtée, les bateaux sont à quai et rouillent sans n'avoir jamais servi. Et 500 millions de dollars ont disparu dans la nature. On soupçonne l'achat d'armement par le régime de Maputo dans le cadre de la guerre civile qui éclate à nouveau.

Lorsque l'affaire est rendue publique en 2015, les pays donateurs qui financent le budget du Mozambique suspendent leur aide, tout comme le Fonds monétaire international. Le pays, dont la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, se déclare alors en cessation de paiement et opère des coupes drastiques dans ses dépenses

de santé et de formation.

Un [audit](#) financé par la Suède confirme les nombreuses irrégularités entourant cette opération financière, malgré le refus des autorités locales de faire toute la transparence sur cette affaire.

Selon un [communiqué](#) de quatre organisations non gouvernementales mozambicaines, l'autorité britannique de surveillance des banques (FCA) vient de renoncer à des poursuites pénales à l'encontre de Credit Suisse au profit d'une procédure administrative. Ce qui réduit sensiblement les pénalités financières potentielles auxquelles la banque pourrait être condamnée.

Quant à la Finma, l'autorité helvétique compétente, on attend toujours de ses nouvelles.